

Image not found or type unknown



URGENCE CONSEIL DE DISCIPLINE

Par **Sophie1245**, le **16/09/2014** à **14:47**

Bonjour,rrnMa cousine a été prise avec un document frauduleux pendant un examen à la fac mais elle a prouvé qu'elle n'avait aucune mauvaise intention et dans le courrier finalisant la procédure il ont quand même mis pour la forme:rn"exclusion de l'université pour une durée de 1 an avec sursis."rnCette décision sera immédiatement exécutoire nonobstant appel.rnCela entraine la nullité de l'épreuve correspondante.rnL'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie."rrnJe voudrais savoir si elle continuer ses études et si elle peut se réinscrire ou pas ?rrnMerci de me répondre au plus vite.

Par **maude**, le **16/09/2014** à **23:47**

Bonjour,rrnvotre cousine peut à priori se réinscrire mais au premier faux pas, elle sera exclue pour un an. rrrnCdt